

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Tornos SA, 2740 Moutier
7 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique
20 ho
22 avril 2001 au 23 février 2002 (modification)
- Pasta Gala SA, 1110 Morges
fabrication des pâtes, préparation des oeufs
12 ho
11 mars 2001 au 13 mars 2004 (modification)
- Pasta Gala SA, 1110 Morges
conditionnement des pâtes
5 ho
12 mars 2001 au 13 mars 2004 (renouvellement)
- Imprimerie Perfect + Atar SA, 1163 Etoy
rotatives, machines à imprimer, assemblage
24 ho ou f
1^{er} mars 2001 au 7 juillet (modification / renouvellement)
- Fabriques de Tabac Réunies SA, 2002 Serrières-Neuchâtel
production ETNA à Onnens VD
18 ho
15 octobre 2000 au 18 octobre 2003 (renouvellement)
- Redel SA, 1450 Ste-Croix
décolletage, reprise, injection et électro-érosion
10 ho
12 février 2001 au 28 décembre 2002 (renouvellement)

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- UBS SA, 1020 Renens
e-customer-center
10 ho ou 10 f
1^{er} avril 2001 au 3 avril 2004
- Tornos SA, 2740 Moutier
7 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique
20 ho
22 avril 2001 au 23 février 2002 (modification)

- Pasta Gala SA, 1110 Morges
fabrication des pâtes, préparation des oeufs
1 ho
11 mars 2001 au 13 mars 2004 (modification)
- Redel SA, 1450 Ste-Croix
décolletage, reprise, injection et électro-érosion (chargement/déchargement des automates et contrôle)
6 ho
11 février 2001 au 28 décembre 2002 (renouvellement)
- Usiflamme SA, 1752 Villars-sur-Glâne
usinage CNC
2 ho
13 mai 2001 au 15 mai 2004 (renouvellement)

Travail continu (art. 24 LTr)

- Cartonnerie et Papeterie de Moudon SA, 1510 Moudon
fabrication de papier
20 ho
25 mars 2001 au 27 mars 2004 (modification)
- Swisspipe, 1262 Eysins
extrusion de tuyaux en P.V.C. ou en polyéthylène
40 ho
22 avril 2001 au 24 avril 2004 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2 LTr)

- Bernard SOTTAS SA, 1630 Bulle
débitage et peinture
5 ho
19 mars 2001 au 23 mars 2002 (modification/renouvellement)
- Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens
diverses parties d'entreprise
507 ho ou f
18 décembre 2000 au 20 décembre 2003 (modification)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- API Portescap, 2300 La Chaux-de-Fonds 1
bobinage
2 ho
22 avril 2001 au 24 avril 2004 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

15 mai 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.05.2001
Date	
Data	
Seite	1597-1599
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 380

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.